

Préparation au CRFPA

Droit fiscal des affaires

Cas Pratique Société Blanc

1. La société Blanc est une société à responsabilité limitée ayant pour objet la fabrication et la commercialisation de vitrages, à destination de professionnels, et dont l'exercice social correspond à l'année civile. Au cours de l'année 2007, elle a réalisé les opérations suivantes.

- Monsieur Noir, le directeur de la société Blanc, a organisé une partie de chasse à laquelle il a invité ses clients. L'organisation de cette partie de chasse lui a coûté la somme de 100.000€.

- La société Blanc a acquis en 2006 une machine pour un prix de 1.000.000€, qu'elle a décidé d'amortir sur le mode linéaire sur une durée de 5 ans.

- La société Blanc a reçu des dividendes pour un montant de 500.000€ de la part de l'une de ses filiales, la société Rouge. La première détient 10% des droits de vote et 15% des droits financiers dans la seconde depuis 2006.

- La société Blanc a également reçu un dividende de 500.000€ d'une autre de ses filiales, la société Vert, société en nom collectif n'ayant pas opté pour son assujettissement à l'impôt sur les sociétés.

- La société Blanc a cédé les titres qu'elle détenait dans une de ses filiales pour un montant de 200.000€. Elle avait acquis lesdits titres en 2004 pour un montant de 50.000€. Ces titres constituent des titres de participations sur le plan comptable.

La société Blanc, qui a réalisé un bénéfice comptable de 350.000€, vous consulte afin de savoir quel sera son résultat imposable et le montant de l'impôt sur les sociétés qu'elle devra acquitter au titre de l'exercice 2007. Vous lui indiquerez, le cas échéant, le sort du déficit réalisé.

2. Au cours du mois de janvier 2008, la société Blanc a réalisé les opérations suivantes.

- La société Blanc a réalisé des prestations de services au profit d'une société italienne, la société Rosa, pour un montant de 100.000€.

- La société Blanc a réalisé des prestations de services au profit d'une société australienne, la société Canberra, pour un montant de 250.000€.

- La société Blanc a réalisé des prestations de services au profit de sa filiale française, la société Rouge, pour un montant de 250.000€.

Pour les besoins de l'établissement de sa déclaration de TVA au titre du mois de janvier 2008, la société Blanc vous consulte afin de savoir si la TVA française est applicable à ces différentes prestations de services.

La société Blanc rend également des prestations de services de formation des employés à sa filiale, la société Rouge. Celle-ci paie sa facture en 5 mensualités de 100.000€. Vous indiquerez à la société Blanc le moment auquel la TVA correspondante doit être payée.

3. Monsieur Noir, dirigeant et actionnaire (participation de 10%) de la société Blanc, est en train de préparer sa déclaration d'impôt de solidarité sur la fortune. Il vous consulte afin de savoir s'il doit y inclure les parts qu'il détient dans la SARL Blanc.

Votre réponse aurait-elle été la même si Monsieur Noir avait été gérant de la société Blanc ?

4. Monsieur Noir envisage de céder ses parts dans la société Blanc. Il vous consulte afin de savoir quel sera le régime fiscal applicable à cette cession, tant en matière d'impôt sur le revenu qu'en matière de droits d'enregistrement.